

CDG Express fait appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil

Communiqué de presse

A Paris, le 18 décembre 2020

Le gestionnaire d'infrastructure CDG Express conteste la décision du Tribunal Administratif de Montreuil rendue le 9 novembre dernier relative à l'annulation partielle de l'autorisation environnementale du projet, et annonce, comme l'Etat, faire appel de cette décision et en demander le sursis à exécution.

"Le CDG Express est à ce jour le seul projet d'infrastructure en France dont le caractère d'intérêt général a été reconnu tant par le Conseil d'Etat, la Commission européenne, que par le législateur et à avoir reçu le soutien de trois Présidents de la République successifs. Au-delà de l'arrêt des chantiers du CDG Express concernés par cette annulation partielle, la décision rendue par le tribunal administratif de Montreuil retarde les chantiers ferroviaires de l'axe Nord et met en péril les 2 400 emplois directs générés tout au long du projet, dont 200 contrats d'insertion en cours, mais également des centaines d'emplois indirects dans un grand nombre de PME et TPE en Ile-de-France, région dont l'économie est déjà fortement affectée par la crise sanitaire", souligne Grégoire Marlot, Président du gestionnaire d'infrastructure CDG Express.

Le CDG Express est une infrastructure structurante, dont la pertinence n'est pas remise en cause par la crise sanitaire actuelle car il s'inscrit dans la longue durée : le contrat de concession de travaux conclu entre l'Etat et le gestionnaire d'infrastructure arrivera à son terme en 2075. La reprise du trafic aérien, prévue, selon les différentes hypothèses, à l'horizon 2025, coïncidera d'ailleurs avec la mise en service du CDG Express. Ce nouveau mode de transport à haut niveau de service – fiable, rapide, confortable et connecté – sera donc un levier d'attractivité supplémentaire pour les voyageurs du monde entier, contribuant ainsi à la reprise économique post-Covid.

Par ailleurs, le CDG Express sert la transformation de l'offre de mobilité sur le territoire francilien en contribuant à répondre aux besoins croissants de déplacements en Ile-de-France. Il est complémentaire de l'offre de transport existante : il décharge le RER B des voyageurs aériens et désengorge les voies d'accès routières, réduisant ainsi les nuisances environnementales liées au trafic routier. En effet, tout en contribuant à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, le CDG Express permet de limiter les nuisances atmosphériques et sonores pour les riverains des autoroutes A1 et A3, axes les plus chargés de l'Ile-de-France.

Le GI CDG Express finance aussi d'importants travaux de renouvellement et de modernisation des voies ferroviaires du Nord de l'Ile-de-France, à hauteur de 537 M€. Ces travaux sont intégralement financés par le GI CDG Express, l'Etat ne subventionnant pas la réalisation du projet. Le programme comprend la régénération de 43 kms de voies et de rails empruntés par le RER B et le TER Paris-Laon et le renouvellement de 76 aiguillages sur ces voies. La totalité de ces investissements au bénéfice des transports du quotidien et en particulier du RER B seront réalisés d'ici 2024, avant même la mise en service du CDG Express. Les travaux relatifs aux projets ferroviaires du Nord de l'Ile-de-France ont été planifiés il y a trois ans de manière à tenir compte des apports du CDG Express à ces projets et à coordonner les chantiers entre eux. La décision du tribunal administratif de Montreuil concernant le CDG Express est ainsi de nature à impacter négativement les travaux de ces autres chantiers ferroviaires franciliens et les mobilités du quotidien. Pour ces raisons, le gestionnaire d'infrastructure CDG Express a demandé le sursis à exécution du jugement du tribunal administratif de Montreuil, conjointement avec l'Etat et SNCF Réseau qui a en charge de coordonner tous les chantiers de l'Axe nord.

Contact GI CDG Express – Karen Levy, Directrice de la communication +33 6 31 24 76 62

A propos

Le CDG Express, liaison directe d'un haut niveau de service, fiable, rapide, confortable et connectée, reliera l'aéroport Paris-Charles de Gaulle à Paris-Gare de l'Est en 20 minutes. Le CDG Express permet de répondre à une demande des voyageurs internationaux et élève Paris au standard des grands villes mondiales en matière de connexion aéroport-centre urbain. Il participera ainsi à la vitalité économique et à l'attractivité de l'Ile-de-France, en complément des créations d'emplois liés au chantier et à l'exploitation du service. Le chantier du CDG Express est piloté par CDG Express, gestionnaire d'infrastructure détenu à parts égales par Groupe ADP, SNCF Réseau et la Caisse des dépôts. CDG Express représente la force combinée de trois acteurs-experts des mobilités et de l'aménagement du territoire. Concrètement, il a pour mission d'encadrer la conception, la réalisation et la maintenance de l'infrastructure ferroviaire entre Paris et l'aéroport.

Pour toute information, CDGExpress.com